



Compte-rendu du CTP Central

21 mars 2011

A la suite de la [déclaration intersyndicale](#), le p-dg indique qu'il n'est pas question de changer de cap car assumer ses responsabilités, c'est assumer l'impopularité et refuser tout moratoire.

Sommaire

L'arrêté relatif à la liste des CDM fermés en 2013 pour lesquels les indemnités de restructuration sont ouvertes a été voté.	1
Une indemnité de performance et de fonction (IPF) va remplacer le système actuel de primes pour les IPEF ; elle a été présentée.....	2
Les postes CUT (niveaux 1 et 2) ont été arbitrés par la direction.	2
L'organisation concernant les prochaines structures de concertation de Météo-France a été votée.	3
Le plan d'actions de Météo-France pour la prévention et le traitement des risques psychosociaux (RPS) a été présenté. La CFDT-Météo considère la mise en oeuvre de ce plan d'action comme une avancée positive mais souhaite que soient développées avec précision toutes les options de traitement des cas de RPS.	4
Points divers :	4
Les retards de paiement des BHI, IPHA	4
Le futur statut des TSM : il patiente toujours et inlassablement à l'entrée du Conseil d'Etat	4
Le bilan des expérimentations « Prévi 2012 » :	5
Certains points de la politique commerciale sont grosso modo désastreux selon certains collègues.....	5
Au sujet de la fusion des corps d'ingénieurs des travaux :	5
L'archivage des données CLIM	5
Un point a été fait sur le calendrier de négociation du prochain « contrat d'objectifs et de performance » .	5
Les répartitions d'ITS 2010 seront bientôt consolidées.....	5
On reparle de Predict.....	5
Enregistrement des bulletins lors des grèves, les règles seront bientôt éclaircies.....	5

L'arrêté relatif à la liste des CDM fermés en 2013 pour lesquels les indemnités de restructuration sont ouvertes a été voté.

Nous nous sommes abstenus.

La décision de fermeture des centres est prise par l'administration et présentée en Conseil d'Administration. S'opposer à l'arrêté qui ouvre les droits aux primes ne permet en rien de retarder les fermetures ; il nous paraît inutile de voter contre. Voter « pour » alors que nous considérons les montants dérisoires au vu des préjudices subis ne convient pas non plus, d'où notre abstention.

Pour autant, comme l'a souligné la Cgt, retarder certaines fermetures permettrait de trouver des solutions non seulement pour les agents proches de la demande de mise en retraite mais aussi pour tout ceux qui ont des enfants à charge ou dans un cycle éducatif, ceux qui ont des contraintes immobilières ou particulières à lever.

La question du moratoire est donc selon nous pleinement justifiée par ce besoin une ré-étude au cas par cas des centres victimes de projet de fermeture.

Une indemnité de performance et de fonction (IPF) va remplacer le système actuel de primes pour les IPEF ; elle a été présentée.

Elle est constituée de 2 volets : l'un relatif à la fonction tenue, l'autre relatif à la performance telle qu'elle est évaluée par les supérieurs. Un classement des postes IPEF est proposé pour les fonctions mais pour le reste, les modalités de fonctionnement du nouveau dispositif doivent encore faire l'objet d'une note de gestion du ministère : la mise en place de cette prime se fait donc sans cadrage initial ! Improvisation.

Quelle transition avec le système actuel ? Quel recours sur les jugements portés par les supérieurs sur la performance ? Quelle harmonisation avec les fonctions tenues aux ministères ?

Le p-dg a assuré que la plus grande transparence serait recherchée : une notification décrivant les coefficients attribués aux agents leur sera envoyée, et l'examen des décisions prises concernant la performance sera possible en instance de concertation - à la condition toutefois que les conclusions qui seront tirées des débats ne servent pas d'argumentaire radical en « vraie » CAP, cette condition représentant un message spécial pour l'unique météo qui siège en « vraie » CAP, Laurent Perron de la CFDT-Météo -. Des « coefficients plancher » devraient pouvoir être envisageables afin de resserrer l'éventail des primes qui pourraient être servies (le spasmet a calculé que pour un ingénieur en chef, l'écart entre mini et maxi pouvait potentiellement atteindre 55 k€ / an).

En cas de logement par l'administration pour Nécessité Absolue de Service (NAS), le coefficient de fonction est minoré de 1,5 ; des tests de « robustesse » ont permis de vérifier que cela était possible à Météo-France.

Nous avons dénoncé la célérité de la mise en oeuvre de cette prime. Cette célérité induit des biais pervers du fait de la détermination du coefficient de performance par « équation » au lieu de le faire sur la base des évaluations ; une mutation sur un poste à plus fort coefficient induisant une in-équité immédiate entre 2 agents. Les montants indemnitaires sont maintenus individuellement pour 2011 entre ancien et nouveau système.

Nous avons dénoncé que pour environ 20 IPEF sur les 177 en fonction dans l'établissement, la prime ISS de l'année 2010 sera confisquée (« conservée », dit pudiquement l'administration) et ne leur sera versée qu'au moment où ils quitteront l'établissement.

Les postes CUT (niveaux 1 et 2) ont été arbitrés par la direction.

L'objectif pour les CUT1 est de résorber tout délai d'attente (11 agents sont sur un poste reconnu CUT, et attendent d'être nommés). Aucune des 26 nouvelles propositions n'a été retenue sauf 2 « *du fait de mouvements de personnel* » (sic) : le poste de chef de projet « Calcul 2013 » à la DSI et le poste de chef de station de Lyon Saint Exupéry. Le passage en italique a été pointé par la Cgt avant que nous ne le fassions. La direction a expliqué que l'explication était plus rationnelle : Calcul2013 est un projet incontournable, à fort enjeu et forte priorité pour l'établissement (une fois le projet terminé, l'emploi n'a pas vocation à conserver l'étiquette CUT) et en ce qui concerne le poste de chef de station de Lyon Saint Exupéry, il s'agit d'une homogénéisation des traitements des postes couvrant les plate-formes aéroportuaires à fort enjeu à l'instar de Roissy, Orly, Nice.

Des créations / suppressions ont été permises dans certains services, notamment pour tenir compte de nouvelles organisations.

Il faudra prendre garde à ne pas perdre des postes CUT : certains titulaires des postes ne remplissent pas les critères pour être « CUTés » ; la direction l'a noté et promet une étude complémentaire pour renouveler la liste en fin d'année, certainement servira-t-elle de référence pour le prochain contrat d'objectifs.

Les postes pouvant prétendre à l'étiquette CUT2 sont la nouveauté. Nommé sur un tel emploi, un agent doit attendre 5 ans pour accéder à l'échelon spécial. 17 postes sont identifiés pour 10 prévus au Contrat d'Objectifs :

- Adjoint au chef de département et responsable de la certification Ciel Unique de Météo-France à la D2I (D2I/Aéro)
- Chef du département "Services communs et planification" à la Direction Technique
- Adjoint d'exploitation de la direction de la DSO, chef de la division "Programmation et Coordination de l'Observation", à la Direction Technique
- Chef du département administration des ventes et juridique à la D2C
- Adjoint d'exploitation au directeur de la Prévision à la Direction de la Production (DP/Prévi)
- Adjoint d'exploitation au directeur de la Climatologie à la Direction de la production
- Chef du centre de météorologie marine Brest au CNRM
- Chargé de mission carrières ITM et TSM à la Direction des ressources humaines
- Adjoint d'exploitation à la DIRIC, à la DIR N, à la DIR NE, à la DIR CE, à la DIR SE à la DIR SO à la DIR O, à la DIR RE et à la DIR PF (= 9 postes)

Les 17 propositions ne pouvant être satisfaites, la direction a voulu être pragmatique en choisissant les dix ITM étant au dernier échelon d'un emploi de CUT.

Aussi, les postes d'adjoints d'exploitation DIR IC, DIR NE, DIR SO, DIR O, et DIR PF sont écartés de la liste, ainsi que ceux d'adjoint au chef de D2I/Aéro, et celui de DP/Prévi.

L'organisation concernant les prochaines structures de concertation de Météo-France a été votée.

Les Comités Techniques Paritaires (CTP) seront remplacés par des Comités Techniques (CT). Météo-France passera de 19 CTP locaux à 17 ; la direction se félicite de cette diminution. Cette diminution est liée à la fusion des CTP DP et DP/CMS Lannion et DSO/DSI dans DT. Les fusions / dilutions sont à la mode pour créer des grands « tout » ; l'établissement y perdra sans doute en analyse critique ; nous avons voté contre l'organisation prévue pour ces nouveaux CTP locaux. Nous nous sommes abstenus sur l'organisation pour le CTP Central.

Les CT ne seront plus paritaires, mais composés uniquement de représentants du personnel et de 2 ou 3 représentants de l'administration ; seuls les représentants des personnels y voteront.

Des élections se dérouleront le 20 octobre 2011 comme dans toute la fonction publique, en même temps que pour constituer les CAP. Ces élections se feront par correspondance sauf en DIRPF. La « CAP » pour les contractuels 84-16 (119 agents concernés) est fusionnée avec celle des 48-1018 (6 agents concernés) et celle des agents issus du CNRS (2 agents concernés). Nous nous sommes abstenus sur l'organisation de ces CAP.

Au final, les Ouvriers d'Etat voteront eux aussi ; la CAO de l'« établissement ouvrier Météo-France » sera renouvelée.

Le plan d'actions de Météo-France pour la prévention et le traitement des risques psychosociaux (RPS) a été présenté. La CFDT-Météo considère la mise en oeuvre de ce plan d'action comme une avancée positive mais souhaite que soient développées avec précision toutes les options de traitement des cas de RPS.

En effet, ce [plan d'action](#) détaille à notre sens essentiellement des mesures de prévention et de diagnostic mais pas assez d'options concrètes de traitement des RPS. Nous avons proposé

- la modification des règles de direction d'un service, avec plus de concertation (plus de démocratie participative)
- d'étudier les changements dans la répartition des tâches entre les agents et dans leurs méthodes de travail,
- des rectifications de fiches de poste,

-des mobilités d'agents et des explications sur ces mobilités

-l'établissement et/ou la diffusion de compte rendus de réunions n'en faisant pas l'objet,

Les payes devraient aussi arriver à l'heure... Et si le p-dg a mis l'AIRT en marge des RPS, nous avons tout de même relevé que le marché des "bilans de compétence" est d'un montant beaucoup trop faible. Il ne permettra pas de répondre aux souhaits des agents qui souhaitent faire un bilan sur leur carrière et les éventuelles perspectives. Dans un contexte de perte du sens du travail, souligné par le rapport Technologia, il faut à la fois s'interroger sur l'incidence des projets en cours et les possibilités de retrouver du sens pour les agents

A nos objections, il a été répondu que le plan d'action ne pouvait aller trop dans le détail, qu'il dressait des grandes lignes.

Nous avons relevé une action concrète et marquante : la direction a indiqué que le volet social du prochain contrat d'objectifs intégrera l'intention de « *réduire les écarts de paye entre agents techniques* ». C'est un élément qui apparaissait dans le plan d'action sous la forme suivante : « *La préparation du futur contrat d'objectif, et notamment son volet social, doit offrir l'opportunité d'un examen précis des écarts réels ou ressentis afin de déboucher sur des propositions et de contribuer à restaurer une culture qui soit moins marquée par les divisions entre corps.*

Cette mesure se concrétiserait donc de manière satisfaisante.

Elle a été immédiatement suivie d'une annonce pour les corps communs : un groupe de travail piloté par DRH/DA concernant la (les) réponse(s) à apporter aux difficultés particulières que rencontrent les corps communs dans l'établissement.

Mais au global, la direction doit démontrer sa réelle volonté de réduire significativement les RPS. Il a notamment été rappelé par les organisations syndicales que, sans sanction des pratiques déviantes, le plan d'action demeurera un vœu pieu et se limitera à de bonnes intentions lénifiantes redorant à moindre frais le blason de la direction.

Ce « *plan d'action portera tous ses fruits dès lors que chacun s'attachera à aborder avec mesure et sérieux ce sujet complexe* » mais aussi à la condition de faire preuve d'un volontarisme probant.

Points divers :

Les retards de paiement des BHI, IPHA

La direction a précisé qu'ils étaient conjoncturels et ne devraient plus se produire. La distribution des feuilles de paye prend en théorie 1 mois.

Le futur statut des TSM : il patiente toujours et inlassablement à l'entrée du Conseil d'Etat

La situation est en tout point identique à celle décrite lors du CA du 25/02/2011.

Le bilan des expérimentations « Prévi 2012 » :

Il est loin d'être satisfaisant selon le spasmets et la Cgt, ce qui pose question, et nous rejoignons nos collègues sur ce point. Ils ont pointé d'une part des marges d'amélioration considérables, d'autre part des manques d'écoute flagrants des décideurs. La direction accepte de rendre public le bilan des expérimentations, indiquant que celles-ci servent justement à progresser. Un premier compte-rendu public est [en ligne ici](#), mais la direction donne son accord pour diffuser le compte-rendu plus technique. Elle reconnaît qu'il est préférable que la bascule vers la nouvelle organisation se fasse proprement. Ainsi, le dessein des expérimentations est de dresser un cadre clair permettant de qualifier la bascule. Celle-ci ne se fera aux dates prévues, que si les critères de qualification sont remplis. C'est bien l'intérêt de l'établissement qui est en jeu.

Certains points de la politique commerciale sont grosso modo désastreux selon certains collègues

Il est clair que la politique décidée il y a quelques mois semble conduire à la fin du kiosque. La direction a indiqué qu'il ne fallait pas tirer de conclusions hâtives des résultats obtenus en ce début d'année.

Au sujet de la fusion des corps d'ingénieurs des travaux :

Un rapport établi par les « Conseils Généraux » des ministères va être rendu et présenté aux organisations syndicales, vraisemblablement fin avril. Aucune organisation de Météo-France n'a semble-t-il été contactée par les rapporteurs. Encore un beau travail de concertation de la part de l'administration...

L'archivage des données CLIM

La Cgt a interrogé la direction sur l'archivage des données 6 minutes (qui n'existent que pour les précipitations) et 1 minute ; le directeur de la DT apportera des éléments de réponse.

Un point a été fait sur le calendrier de négociation du prochain « contrat d'objectifs et de performance ».

La direction précise que des rencontres thématiques ont actuellement lieu avec les tutelles, jusqu'en juin. Un cadrage de la fonction publique est par ailleurs attendu. Le prochain COP s'étendra sur 5 ans, alors que la planification du budget est triennal.

Les premiers éléments du futur COP seront présentés pour le CTPC du 21/06/2011.

Il y a peu de probabilité pour que le volet social puisse s'étendre sur 5 ans.

Les répartitions d'ITS 2010 seront bientôt consolidées

A la suite de l'examen du tableau des primes ITS 2010, des corrections devaient être apportées et la version finale du tableau diffusée. C'est en cours à la DRH. Au passage, l'homogénéisation de la distribution des primes ITS fonctionnelles pour les TSI en MIR Outre-Mer, au même titre que les TSI en MIR métropolitaine, a été une nouvelle fois demandée et une nouvelle fois refoulée du fait du contingentement du nombre de primes pour 2011. Néanmoins, la direction a bien noté les différents messages reçus sur ce sujet.

On reparle de Predict

Groupama et Predict Services, une de nos filiales, ont signé un accord pour proposer « gratuitement » à 18000 communes un service de prévention et d'aide à la décision en matière de risque inondation. L'aide à la décision se fait via Internet et en cas d'événement orageux, les gestionnaires du risque inondation au sein de la commune recevront des informations personnalisées, via Internet et SMS. Interrogé sur un éventuel conflit avec les activités de Météo-France, le p-dg assure que Météo-France n'a pas de toute façon pas intérêt à ce que les responsables locaux sur ce sujet se reposent à 100% sur Météo-France. La production de la vigilance ne peut être identifiée aux outils de gestion locale proposés.

Il indique rester vigilant sur le respect des missions respectives (Météo-France / Predict Services).

Enregistrement des bulletins lors des grèves, les règles seront bientôt éclaircies

Les consignes de rédaction du bulletin en cas de grève seront introduites dans la nouvelle charte « audiotel », en cours de validation entre D2C et DP.